

L'appui des gouvernements provinciaux ouvre la voie à la ministre Rona Ambrose pour une interdiction du tabac mentholé

Ottawa, le 25 juin 2015 – Des organismes de la santé ont pressé aujourd'hui la ministre de la Santé, Rona Ambrose d'aller rapidement de l'avant en interdisant le tabac mentholé et les autres produits du tabac aromatisés, alors que toutes les provinces donnent maintenant leur appui à une interdiction fédérale.

Le lundi 22 juin, la ministre Ambrose avait indiqué qu'elle était favorable à une interdiction du tabac mentholé, mais que la Saskatchewan bloquait le consensus entre les provinces pour une interdiction fédérale. Le mercredi 24 juin, cependant, le ministre de la Santé de la Saskatchewan, Dustin Duncan, a déclaré que la Saskatchewan ne s'opposerait pas à une interdiction fédérale du tabac mentholé et respecterait une décision en ce sens du gouvernement fédéral.

Le 22 juin, la ministre Ambrose avait déclaré à des journalistes à qui elle s'adressait à Edmonton : « Il est difficile pour le gouvernement fédéral de réglementer tout le pays en l'absence d'un consensus. La Saskatchewan, en particulier, n'était pas prête à aller de l'avant avec une interdiction du menthol, alors nous avons exclu le menthol [...] Le tabac est un des produits les plus meurtriers dans notre pays, et nous ne voulons aucunement que les cigarettes aient meilleur goût; je suis donc tout à fait d'accord pour interdire le menthol. »

Le 24 juin, sur les ondes de la station de radio CJME de Regina, M. Duncan, ministre de la Santé de la Saskatchewan, a déclaré : « C'est logique que le gouvernement fédéral s'engage, essentiellement en vue de donner une direction à notre pays, pour que nous puissions éviter le genre de courtepoinette que nous voyons actuellement d'un bout à l'autre du pays [...] Si la ministre fédérale veut aller de l'avant, elle peut le faire sans le consentement de la Saskatchewan. En fait, on ne nous a même pas posé la question de cette façon. Je dirais que nous n'allons pas nous interposer face à cela. Ce n'est pas comme s'il s'agissait de modifier la Constitution. Si le gouvernement fédéral veut interdire les produits mentholés, libre à lui de le faire; la Saskatchewan respectera sa décision. »

La Coalition canadienne pour l'action sur le tabac, qui se compose d'organismes du domaine de la santé, affirme que cette position de la Saskatchewan ouvre la voie à la ministre Ambrose pour la mise en œuvre d'une interdiction fédérale des produits du tabac aromatisés, y compris le menthol, interdiction avec laquelle la ministre est tout à fait d'accord.

En l'absence des mesures nécessaires de la part du gouvernement fédéral à l'égard du tabac aromatisé, six provinces (l'Alberta, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard) ont adopté ou déposé une loi interdisant le tabac aromatisé, y compris au menthol.

L'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes menée à l'échelle nationale au cours de l'année scolaire 2012-2013 révèle que parmi les élèves du secondaire qui utilisent des produits du tabac, 50 % utilisent du tabac aromatisé. Aussi au secondaire, 29 % des élèves qui fument des cigarettes et 43 % de ceux qui en fument tous les jours consomment des cigarettes au menthol.

-30-

La Coalition canadienne pour l'action sur le tabac est une coalition nationale d'organismes de santé. Elle compte notamment parmi ses membres Action on Smoking and Health, la Société canadienne du cancer, le Conseil canadien pour le contrôle du tabac, l'Association pulmonaire du Canada, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, l'Association pour les droits des non-fumeurs et Médecins pour un Canada sans fumée.

Renseignements :

D^{re} Geneviève Bois, Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 514-602-2508

Cynthia Callard, Médecins pour un Canada sans fumée, 613-600-5794

Lorraine Fry, Association pour les droits des non-fumeurs, 416-726-6861

Les Hagen, Action on Smoking and Health, 780-919-5546

Stephanie Lawrence, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, 613-691-4022